ARCHIVES MAIRIE

MAIRIE
30440 ST ROMAN
DE CODIERES
TÉL ET FAX :
04 67 81 30 50

Bulletin communal

Année 2010 N°56 Date de parution : Avril

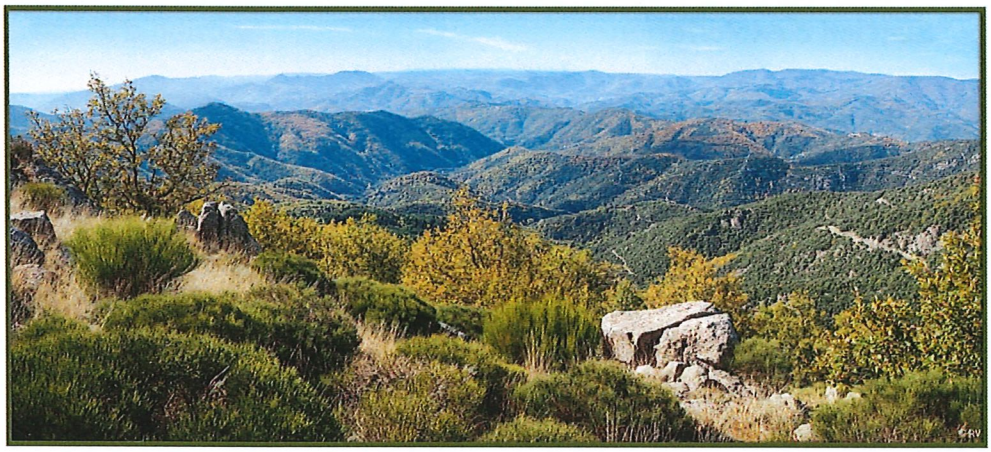
Pour le 8 mai la mairie prévoit de déposer une gerbe sur le parvis de la mairie

Sommaire :

- Compte rendu du conseil du 25/03/2010
- Situation financière de la commune
- La Communauté de communes
- Diverses informations
- Le double assassinat du mas Vidourle
- Le frelon asiatique
- Divers

Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie ou auprès de Michel Tasset.

Editorial



C'est le printemps pour tout le monde, sauf pour les nombreux abimés de la crise et les finances des collectivités territoriales.

Pour la première fois depuis longtemps, les recettes de fonctionnement de notre commune sont en diminution (environ 10%) du fait des difficultés financières du Conseil Général, jusqu'alors notre principal « bailleur de fonds ».

Ces difficultés ne nous empêcheront pas de réaliser les investissements projetés à court terme et ne nous contraindront pas, cette année encore, à augmenter nos impôts locaux.

Pour l'avenir, on ne peut qu'être légitimement inquiet devant l'arsenal législatif qui est annoncé et qui risque de remettre en cause, avec les finances locales, l'esprit même de la décentralisation.

Philippe Pibarot

Pour nous écrire, mairiestroman@orange.fr
Et bientôt sur le site officiel de la mairie de St roman !

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2010

Le 25 mars 2010 à 20 Heures le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.Pibarot Philippe, Maire. Etaient présents : Lautric Adrienne, Fenétrier Sylvie, Villaret Luc, Caillat Nicole, Salery Roland, Tasset Michel, Boubals Benoit, Sordoillet Nathalie, Torregrossa Claude, Jean Aigoin de Montredon

Compte administratif EAU exercice 2009

(M. Le Maire ne participe pas au vote)

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	17 525	Dépenses	14 659.80
Recettes	36 477.05	Recettes	26 237.85
Excédent	8 712.85	Excédent	21 817.25

Voté 6 voix pour, 4 abstentions

Vote du compte primitif 2010 EAU

Section d'exploitation		***section investissement***	
Dépenses et recettes	*17 999*	*dépenses et recettes*	*83 391*

Voté 6 voix pour , 4 abstentions

Vote du compte administratif du CCAS exercice 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte administratif exercice 2009

(Le maire ne participe pas au vote)

Section de fonctionnement

Dépenses	1000 €
Recettes	1000 €
Excédent	2110,63 €

Voté 10 voix pour

Vote du budget primitif de la commune pour 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif de la commune pour l'année 2010 :

Section de fonctionnement :

Dépenses	255 468 €
Recettes	349 227 €

Section investissement :

Dépenses et recettes	405 084 €

Voté 11 voix pour

Vote de budget primitif du CCAS exercice 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif exercice 2010

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes 2110,63 € Voté 11 voix pour

Taux des trois taxes pour 2010

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir aux taux de 2009 les taxes 2010

Taxe d'habitation 5.56%
Taxes foncier bâti 8.37%
Taxe foncier non bâti 52.41% Voté 11 voix pour

Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes

M. Boubals Président du Comité des fêtes ne participe pas au vote
Le conseil municipal après en avoir délibéré, attribue une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour l'organisation du TRAIL 2010 de 500 €

Voté 10 voix pour

Prix de l'eau et assainissement pour l'année 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau et de l'assainissement au même prix qu'en 2009

Renouvellement de l'A.T.E.S.A.T

La commune est liée à la Direction Départementale de l'Equipement par une convention technique d'assistance.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande le renouvellement de cette convention pour 2010, autorise le maire à signer.
Voté 11 voix pour

Choix de l'entreprise pour les travaux de première desserte en eau

Trois dossiers sont parvenus suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'adduction d'eau de Bourras.

Ent Lauriol St Christol les Alès
Ent Lacombe Bonnet St Christol les Alès
Ent Munoz/Barral St Hippolyte du fort

La commission appels d'offres s'étant réunie, le choix s'est porté sur l'entreprise Munoz Barral pour un montant de travaux de 54 451 € H.T.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine le choix fait par la commission, et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

Voté 11 voix pour

Cession d'une bande de terrain communal

Lors de son installation, M Gouleme avait obtenu l'autorisation d'installer son assainissement sur un morceau de terrain situé devant sa porte et appartenant à la commune.
Afin de régulariser cette cession le conseil municipal décide de céder pour un euro symbolique la bande de terrain comme stipulé sur le document d'arpentage, soit 24m².
Les frais notariaux afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, M ; le maire est autorisé à signer tout document relatif à cette cession ;

Voté 11 voix pour

Demande de réaffectation du FDE 2009-2011 (subvention du conseil général)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande au Conseil Général du Gard de bien vouloir modifier l'affectation du FDE 2009-2011 de la façon suivante :

Garage municipal	Montant des travaux	12 000 €	FDE	5 000 €
Salle polyvalente	Montant des travaux	100 000 €	FDE	16 000 €

Voté 11 voix pour

Demande de raccordement au réseau public :

M. le maire fait part au conseil municipal d'une demande de raccordement au réseau d'eau public de M. José Salery. Après en avoir délibéré, le conseil municipal se dit d'accord pour effectuer ce raccordement et décide que le prix en sera fixé ultérieurement.
Dans le même temps il sera procédé au raccordement de Villaret Magali comme prévu lors du contrat de vente de terrain pour l'installation du réservoir d'eau communal.

Classement de chemins dans la voierie communale

Certains chemins entretenus par la commune feront l'objet d'un classement dans la voierie communale.

Travaux sur la draille en vue du Trail 2010

Il est passé commande à « Familles rurales » de travaux de remise en état de la draille en vue du prochain Trail 2010, et ce pour un montant de 2100€

Voté à l'unaminité

La question sur le règlement de l'eau est reportée au prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures
Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 28 avril 2010

Situation financière de la commune et commentaires

Les dépenses de fonctionnement sont stabilisées, et devraient le rester au cours des prochaines années, autour de 100.000 euros. En 2010, le conseil général devrait voir sa contribution baisser de près de 15 000 €, ce qui impliquera un retrait de nos recettes de même montant, et ramènera notre excédent de fonctionnement à environ 35 000 €. On peut conjecturer que nous disposerons, au minimum, de cet excédent, durant les 3 ou 4 prochaines années, d'autant que notre Dotation globale de fonctionnement devrait augmenter de 5 à 10 000 € par an car nous avons cette année décidé d'incorporer certains chemins dans la voirie communale.

Nos impôts ne représentent que 15% de nos recettes de fonctionnement dans le budget 2010, cela veut dire que la survie financière d'une commune comme la notre ne tient que grâce aux apports de l'Etat et du conseil général. Si ce dernier, comme peuvent le laisser craindre les lois en discussions sur la décentralisation, n'a plus à terme, d'autonomie financière, notre avenir en tant que collectivité locale indépendante et autonome parait compromis au-delà de 2014-2015.

Le tableau ci après sur l'équilibre financier global 2010-2011 nous permet de constater qu'après avoir réalisé, en trois ans, tous nos investissements immobiliers lourds, il nous restera assez de ressources, dans les années qui viennent pour pouvoir investir des sommes non négligeables dans d'indispensables investissements de longs termes, en particulier dans la constitution de réserves foncières municipales.

Au total, notre situation financière, en dépit du budget de l'eau structurellement déséquilibré (en fonctionnement comme en investissement), est encore globalement satisfaisante et nous ménage des possibilités d'action pour les deux ou trois exercices à venir. Dans ces conditions, le conseil municipal a choisi de ne pas augmenter cette année les impôts locaux.

Situation financière St Roman de Codières

Trésorerie de départ	220 000 €
Investissement dépenses Hors taxes	
Bourras logements sociaux	250 000
Garage	13 000
EAU Bourras	60 000
Bergerie	100 000
Aménagement de la place	15 000
Voirie 2010	43 000
Voirie 2011	10 000
Divers	5 000
Total des dépenses	496 000
Recettes	
Excédent de fonctionnement	
2010	35 000
2011	35 000
Subventions	
Département FDE	21 000
solidarité	10 500
AEP Bourras	30 000
ETAT : logement sociaux	23 400
DGE VOIRIE	11 500
Région logement sociaux	18 500
Sivom voirie	11 000
Emprunt caisse des dépôts pour logements	150 000
Total des recettes	345 900
Solde général fin 2011	+ 70 000

(1) Emprunt sur 40ans à 1% Les loyers perçus sur les deux logements permettront de rembourser l'emprunt (capital et intérêts) et d'entretenir l'immeuble.

EDGARD :

Les nouveaux horaires du bus Edgard sont consultables dans les panneaux d'affichage de la mairie

Fonctionnement Commune

I) EVOLUTION

	2008	2009	%	2010	%
Dépenses de fonctionnement	92 500	99 000	+7.6	102 0000	+2
Recettes de fonctionnement	150 000	150 0000	-	136000	- 10.3
Excédent de fonctionnement	57 500	51 000	- 11	35 000	- 31

2) Structure recettes

	2008	2009	2010
Impôts locaux	13%	13%	15%
Etat	36%	35%	41%
Département	43%	47%	41%
Divers	8%	5%	3%
Total	100%	100%	100%



Espace culturel : nouveaux horaires jusqu'au 15 mai 2010
Mardi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 16h30 à 18h30
Vendredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 15h30 à 17h30

Communauté de communes

La Jeunesse

La Communauté de Communes, qui a la compétence de l'entretien des collèges et des écoles, celui des crèches et de la petite enfance, a aussi celle de la jeunesse.
Dans ce cadre, comme les élus ont constaté que la majorité des jeunes peinent à trouver emplois et logement, et qu'il est très difficile aux adultes de répondre aux problèmes de la délinquance, ils ont décidé et voter l'embauche d'un Animateur-coordinateur-jeunesse, chargé de diagnostiquer les attentes des jeunes de 11 à 25 ans sur notre territoire, ainsi que les réponses à proposer, en concertation.

La mairie de Saint-Roman a répondu favorablement à Simon Boisson, professionnel expérimenté et compétent, choisi par la C.de C. pour cette fonction.

C'est dans ce cadre que samedi 27 février, à l'heure du repas, les jeunes de cette tranche d'âge étaient conviés à s'exprimer. Ils sont venus à 13, sur 25 recensés, c'est un premier contact correct.
Il en est ressorti un réel intérêt à être considérés, écoutés et avoir la parole, doublé de l'inquiétude de savoir si leurs propos seraient entendus et plus encore s'ils auraient une suite concrète.

Exemple du dialogue engagé par Simon Boisson : Comment sont vos rapports avec les adultes autre que vos profs ? –Pas de problèmes particuliers avec eux. Pensez-vous être bien informés des activités qu'il y a sur le territoire ? Réponse des jeunes : Il y a toujours un problème d'accès, surtout pour les stades le dimanche. On le voudrait mais on ne le peut pas. On voudrait aussi avoir accès à une salle pour de la musique ou pour danser, aller à la rivière en été sans embêter les parents, être écoutés par les adultes, être représentés au conseil municipal. Certaines questions les ont laissés vivement intéressés mais sans réponse : Est-ce que vous connaissez un endroit où parler des choses qui vous sont personnelles ? (…) Est-ce que vous pensez que cela sert à quelque chose de rencontrer quelqu'un pour un problème ? Quand vous allez partir de chez vos parents est-ce que vous pensez que vous resterez dans le coin ? Une majorité a répondu « rester dans le coin ».

En général il s'est dégagé une grande lucidité de leur part sur la situation globale de l'environnement socio-économique actuel (travail, logement, rapport avec les groupes de jeunes citadins.) Il est aussi ressorti qu'ils sont prêts à prendre des responsabilités à condition qu'on leur en donne l'ouverture.
La rencontre s'est terminée par le repas et des discussions informelles.

A Simon Boisson, maintenant de poursuivre son étude parmi les centaines de jeunes qu'il doit rencontrer et d'en dégager des propositions. Et aux élus de la Communauté de Commune de poursuivre leur démarche et ne pas décevoir.

Randonnée et Office de tourisme

Améliorer la qualité de l'accueil et valoriser le patrimoine de notre territoire, c'est l'une des démarches dynamiques et volontaires développée par l'office de tourisme, avec la Communauté de Commune.
La société de cartographie et d'étude grenobloise MOGOMA a été mandatée pour reconnaître l'état actuel, sur la Communauté de communes, de 432Km d'itinéraire existant (type de sol, pente, passages,…) et préconiser des améliorations. Elle a également noté l'accessibilité à d'autres modes de balades sans moteur comme le VTT et le cheval, et l'intérêt paysager des itinéraires.
Ce dossier est actuellement en cours. Il a fallu faire des choix et réduire l'ensemble du tracé à 350 Km. pour avoir les moyens de l'entretien dans le temps, donner la priorité aux itinéraires qui vont durer.

Diverses Informations :



Communiqué de l'Insee :

L'Insee nous informe qu'au cours du 2ème trimestre des enquêtes se dérouleront sur notre commune auprès de foyers tirés au sort. L'enquêteur sera muni d'un carte de fonction l'accréditant, et les ménages seront avertis par lettre auparavant.

Info écobuage :

Jusqu'au 15 juin 2010, vous pouvez écobuer à condition d' avoir fait une déclaration en Mairie.
Merci de bien vouloir y penser !

Demandes de passeport



Comme précédemment annoncé, les demandes de passeport ne sont plus reçues en mairie de St Roman.
Vous devez soit vous rendre à la mairie de Ganges, St Hippolyte, ou même au Vigan.
Nous restons bien entendu à votre service pour constituer votre dossier, et vous indiquer les pièces nécessaires.

Déclarations de location de meublé de tourisme :

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme (gîte, maison particulière, chambre d'hôte) doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Il est également possible de s'affilier à l'office du tourisme.

Théâtre de l'Albarède :

Prochain spectacle : le 7 mai 2010 « Les Zellistes »

Réservation au 04 67 73 15 62

Théâtre à Sumène Sale du Passit
« Au grand Hôtel »
Salle du Passit par la Troupelade
Samedi 17 et 24 avril
Samedi 1er et 8 mai à 20h45



Autorisations d'urbanisme accordées récemment :

- Michel Tasset à Bourras pour un agrandissement
- José Salery à Teulon mur et changement de destination du bâtiment
- Estelle Garcia à Driolle piscine
- Roland Salery couverture d'un passage

Le double assassinat du Mas Vidourle



Toutes les personnes et les lieux de cette histoire portent leurs noms véritables. Les faits relatés sont ceux que les témoins ou les contemporains des événements ont rapportés dans le cadre d'une procédure judiciaire. Ils valent ce que valent les témoignages, aujourd'hui comme hier, et sont bien souvent exposés différemment d'une personne à l'autre. Nous allons les confronter, les recouper, les recoller comme on disait au XVIIIe siècle et peut-être nous saurons bien alors qui a dit la vérité !

Nous sommes le 25 avril 1784 Jeanne Viala, seule domestique de Paul Delpuech, au mas de Vidourle a prévu de faire une lessive.
Elle est allée demander à sa voisine de La Bastide, Marie Destran, de venir l'aider le lendemain lundi et en même temps de lui prêter son cuvier.
Effectivement, le lundi vers cinq heures du matin, Pierre Aigoin, le mari, vient déposer le cuvier dans la cour de Vidourle : il voit la porte entr'ouverte, mais n'ayant rien à faire dedans, il se contente de crier « Jeanneton, le cuvier est là » !

Et c'est Marie, qui arrive vers huit heures, qui découvre le cadavre de Jeanne Viala dans le vestibule. Sans aller plus avant, elle retourne à La Bastide et raconte ce qu'elle vient de voir à son mari et à quelques voisins, qui courent à Vidourle, pénètrent jusqu'au salon où Paul Delpuech est aussi étendu, noyé dans son sang.
Qui a tué Jeanne Viala et Paul Delpuech ?
Paul Delpuech est natif de La Nible, situé de l'autre côté du vallon en-dessous du château de Saint-Roman-de-Codières. C'est lui qui fait construire la maison en 1769-1770.
En témoigne une plaque fixée encore aujourd'hui sur la façade :

VIRTUTIS AMORE, ET SOLITUDINIS .
PAULUS DE PODIO UNUS E NIBLA

GNATIS . BREVI SEXAGENUS HANC
SIBI SEDEM LOCAVIT . ANNO MDCCLXX

Ici, par amour de la vertu et de la solitude, Paul Delpuech, un des enfants de la Nible, établit son domicile à près de soixante ans . 1770.

En 1784, il a donc 74 ou 75 ans, et passe sa retraite avec comme seule compagnie Jeanne Viala, âgée de 48 ans, qui habite avec lui. Elle paraît être davantage une gouvernante qu'une domestique, s'occupant de l'ensemble des affaires de la maison. Elle ne sort guère que le dimanche après-midi, pour aller à cheval à La Bastide, à Driolle ou dans un hameau proche faire quelque visite. Tout au cours de l'affaire, personne de sa famille n'est mentionné, ni mari, ni enfants, ni autres.

Ce lundi 26 avril 1784, Jean-Paul Delpuech, le fils de Paul, est dans un champ proche, avec ses propres fils, Paul-François, âgé de 24 ans et Gaspard-César, 19 ans.
Jean-Paul est aussi docteur en médecine de la faculté de Montpellier, comme son père ; il est âgé de 46 ans et n'exerce plus. Il gère ses biens ruraux et en particulier son domaine de La Nible où il habite, bien qu'il ait aussi une maison à Saint-Hippolyte. Ses deux fils sont près de lui parce qu'ils sont en congé de semestre : l'aîné, Paul François, est lieutenant au régiment de Blaisois (anciennement Provence) ; le cadet Gaspard César Édouard sert dans les Gardes de corps du roi.
Tous les trois se précipitent au mas et aussitôt Jean-Paul fait prévenir les officiers de justice du seigneur de Saint-Roman-de-Codières. La seigneurie de Saint-Roman est en effet pourvue du droit de haute et basse justice ; elle est issue de la baronnie de Sauve, vendue en petits morceaux par l'évêque de Montpellier à la fin du XVIIe siècle. Elle appartient à la famille
Serre, qui ne réside pas sur place à cette époque. Le lieutenant du juge arrive rapidement et dresse un procès-verbal décrivant la scène du crime. Il désigne également un médecin et un chirurgien pour examiner les cadavres (il doit sûrement aller les faire chercher à Sumène ou à Saint-Hippolyte, il ne peut évidemment pas désigner le fils !).
La femme a été frappée de multiples coups de couteau et l'homme a eu la tête fracassée avec un marteau de maçon que l'on trouve dans la pièce. On trouve également un fusil et des pistolets, chargés, dont l'un a la crosse brisée. La haute vallée du Vidourle est à cette époque très peuplée : 1 000 habitants à Saint Roman de Codières (c'est sa plus forte population), 1 000 également à Cros. Sans parler de tous les Cigalois1 (5 000 habitants à Saint-Hippolyte) et d'autres qui travaillent par là, dans les champs ou dans les bois. Le juge commence donc les interrogatoires des personnes présentes.
Hélas, nous ne possédons pas ces interrogatoires, ni aucune pièce du procès. Les faits ne sont parvenus jusqu'à nous que par des mémoires qu'ont rédigés les protagonistes, pour se disculper et accuser les autres. Nous allons d'abord suivre les affirmations du métayer César Paulet, principal suspect qui est maintenu en prison jusqu'en février 1787. Puis nous écouterons la version du fils, Jean-Paul Delpuech de la Nible, qui défend ses deux fils, accusés par César Paulet .
César Paulet est un journalier, travailleur de terre, né à Sainte-Croix-de-Caderle, marié et père de trois enfants, habitant Saint-Hippolyte. Voilà selon lui, en fait selon le mémoire que ses avocats ont rédigé, puisqu'il ne sait ni lire ni écrire, comment il faut comprendre les faits.
Parmi les témoins interrogés se trouvent « deux Auvergnats scieurs de long ».

A suivre, pour en savoir plus, rendez vous dans le prochain bulletin communal….

Frelon asiatique



Un prédateur particulièrement redoutable

Vespa velutina est un prédateur particulièrement redoutable pour les abeilles. Il compromet la survie de nombreuses colonies, qu'elles appartiennent aux apiculteurs ou qu'elles soient sauvages.
Beaucoup d'autres espèces auxiliaires et utiles sont aussi mises en danger. Les deux tiers des proies sont des insectes autres que les abeilles (guêpes, mouches…).
C'est l'ensemble des pollinisations qui risque de disparaître, ce qui compromettra de nombreuses productions fruitières (cerisiers, pruniers, poiriers pommiers, kiwis), mais aussi agricoles (colza, tournesol…).

Voici quelques extraits du journal « Abeilles et Fleurs » de l'UNAF qui font le point sur la situation :

Que faire à St Roman ?
Piéger un maximum de frelon : nous vous proposons un après midi fabrication/distribution de pièges (à l'initiative d'apiculteurs de la commune)

Le jeudi 22 avril 2010 de 15h à 17h salle des associations à la mairie
Les enfants sont bienvenus !

Déclarer en mairie tout nid de frelon repéré.

Présence 30 : proche de vous au quotidien

Le réseau associatif Présence 30 propose une gamme de services à domicile adaptés aux besoins de chacun et accessibles aux particuliers, familles, personnes âgées ou handicapées : travaux ménagers entretien du logement, aide à la personne, garde d'enfants, accompagnements et promenades, courses, repassage, jardinage etc....A st Roman, 4 foyers bénéficient d'aide à domicile par du personnel qualifié.
Il est possible d'obtenir une aide financière (APA, PCH, Aide Ménagère, Mutuelles etc..) ou de bénéficier de 50% de réduction d'impôts (selon la législation en vigueur, sous conditions d'éligibilité). Les CESU préfinancés.
Les personnes âgées ou handicapées peuvent bénéficier du service de téléassistance (abonnement mensuel de 18.50€ sans frais d'installation, avec une maintenance gratuite à domicile).
L'abonné est relié 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à une centrale d'écoute, à ses proches et aux services d'urgence. Il peut ainsi continuer à vivre en toute sécurité chez lui.
Vous pouvez contacter l'agence Présence 30 - Le Vigan—11 rue du palais Tél : 04 66 70 50 67 ou vous adresser à Mme Sylvette Fesquet, 04 67 81 32 19
Référent local de l'association sur St Roman de Codières